



# LE LIVRET DU FUTUR COLLÉGIEN

Portes ouvertes  
des collèges, toutes  
les infos sur [manche.fr](http://manche.fr)





## BIENVENUE DANS NOS COLLÈGES !

Les collégiens sont une priorité pour le conseil départemental de la Manche. Plus de 440 agents de la collectivité agissent au quotidien pour permettre aux collèges publics d'accueillir leurs élèves dans les meilleures conditions possibles d'apprentissage.

Et comme aller au collège va bien au-delà du seul cursus scolaire, le Département accompagne les projets développés par les enseignants et les collégiens, pour les aider chaque jour à s'ouvrir au monde qui les entoure.

Fréquenter un collège public dans la Manche, c'est aussi avoir la garantie d'une alimentation locale, saine et équilibrée. C'est une des grandes priorités des élus, votée au mois de juin 2022.

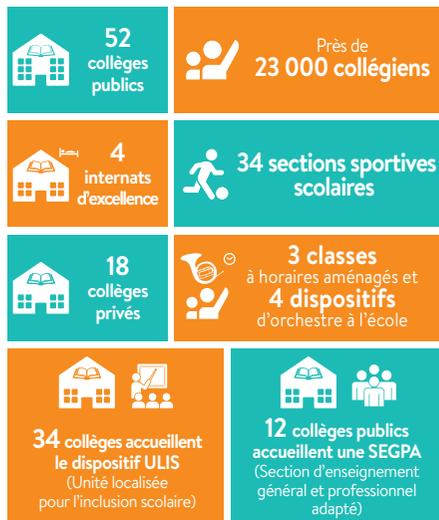
Effectuer sa scolarité dans la Manche doit être une chance de plus pour chaque collégien. Nous avons la volonté d'offrir à tous les élèves la possibilité de se donner les meilleures chances pour aboutir dans leurs projets de formation.

Ce livret regroupe toutes les informations nécessaires et permet à chaque collégien et futur collégien, et à leurs parents, de découvrir la richesse de ces propositions.



**Jean Morin**  
Président  
du conseil départemental  
de la Manche

## LES CHIFFRES-CLÉS 2022-2023



## LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MANCHE

**Jean MORIN,**  
président  
depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021

× 54 conseillers départementaux élus au suffrage universel direct

× soit une femme et un homme élus dans chacun des 27 cantons du département



Le Département agit au quotidien dans la vie de chacun. Il est présent dans les domaines :

**des solidarités,** avec des actions en faveur des familles, des enfants, des jeunes, des personnes handicapées, des personnes âgées, mais aussi en matière d'insertion ;

**de l'éducation,** en particulier les collèges ;

**de la jeunesse,** du sport, de la culture, du patrimoine ;

**de la voirie départementale ;**

**de l'attractivité** et l'aménagement du territoire ;

**de l'environnement.**

## LE DÉPARTEMENT...

> AIDE VOS COLLÈGES À FONCTIONNER

× 40 millions d'euros en moyenne consacrés chaque année aux collèges publics et privés :

- **aide en fonctionnement** > dotations et subventions, mise à disposition des agents techniques, aides financières aux familles...
- **aide en investissement** > travaux sur le bâti scolaire, mobilier, matériel pédagogique, équipement numérique...

> ACCOMPAGNE LES PROJETS PÉDAGOGIQUES

Près d'1 million d'€ en 2022

× un soutien aux 170 parcours « avenir », « citoyen », « culture » et « santé » financés dans les collèges, pour un montant de 493 704 € au titre de l'année scolaire 2022-2023

× un soutien aux 34 sections sportives scolaires, aux 3 classes à horaires aménagés et aux 4 dispositifs d'orchestre à l'école, pour un montant de 174 695 € au titre de l'année scolaire 2022-2023

× des subventions pour des actions spécifiques : cadets de la sécurité civile, jeunes sapeurs-pompiers, transport vers la fête de la science, abonnement à l'atelier Canopé de la Manche...

× des actions en faveur de l'orientation : abonnement à la plateforme en ligne « exploreurdemetiers.tv » ; prise en charge du transport vers les forums des métiers et visites des lycées ; plateforme de stages pour les élèves de 3<sup>e</sup> « stage.maviedanslamanche » ; soutien à la création des mini-entreprises...

× un soutien à l'apprentissage de la natation, « savoir nager », par un financement des frais de transport vers les piscines et de l'accès aux bassins de natation pour les élèves de 6<sup>e</sup>



**447 agents techniques** travaillent dans les collèges publics sur les missions d'entretien, de maintenance et de restauration.



Chaque année, une **quinzaine de mini-entreprises** est créée dans les collèges manchois sur la base du volontariat. Chaque « mini » rassemble jusqu'à une vingtaine d'élèves, issus majoritairement des classes de 4<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup>, qui se répartissent les responsabilités (directeur général, directeur financier, DRH, directeur commercial, agent de production...). Un challenge régional est organisé chaque année pour primer les « mini » dans différentes catégories, en vue de concourir au challenge national. Si cette expérience vous intéresse, renseignez-vous auprès de votre établissement pour engager la dynamique !

## DU BON, DU BIO ET DU LOCAL DANS VOS ASSIETTES !

Soucieux de la santé des jeunes et de leur éducation au goût, le Département souhaite développer une restauration de qualité et de proximité dans les collèges.

- ✗ une **alimentation saine et équilibrée**, qui propose du choix aux élèves, des produits de qualité et respectueux de l'environnement
- ✗ un **approvisionnement local**, qui valorise l'agriculture de notre territoire
- ✗ une sensibilisation à la **protection de l'environnement**, par la lutte contre le gaspillage alimentaire et la valorisation des déchets
- ✗ une démarche d'**équité entre les familles**, par la mise en place d'un tarif élève unique, quel que soit le collège fréquenté.



- La **Loi Egalim** impose à la restauration collective publique, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, de proposer au moins 50 % de produits de qualité et durables, dont au moins 20 % de produits biologiques.
- Une **charte de la restauration scolaire** va être signée dans chaque collège pour engager chacun (élèves, équipes de restauration, Département) dans cette démarche du bien manger.
- La **plateforme numérique** « saveurlocale-manche.fr » met en relation des producteurs avec les gestionnaires et les cuisiniers des collèges pour faciliter l'approvisionnement local.
- Les collèges publics de la Manche préparent **2,7 millions de repas** chaque année.
- **18 collèges publics** fournissent à ce jour des repas aux écoliers.

## AUX CÔTÉS DES FAMILLES

Très attaché à la notion de solidarité, le Département attribue des bourses départementales en faveur des familles manchoises à faible revenu, pour **faciliter l'accès à la cantine et à l'internat**.

D'un montant de **40 €, 96 €, 153 € ou 230 €**, ces bourses visent à diminuer le coût des frais de pension et de demi-pension des collégiens et élèves des maisons familiales rurales de la Manche. La bourse est directement versée à l'établissement scolaire, qui la déduit des factures adressées à la famille.



- La famille ne remplit qu'**un seul dossier** (« dossier unique ») pour demander la bourse nationale et la bourse départementale ; les barèmes sont différents. Renseignez-vous auprès de votre établissement.
- Le **barème d'octroi des bourses départementales** est révisé tous les ans. Il est disponible sur **manche.fr**.



manche.fr  
f t i n

BIEN MANGER AU COLLÈGE  
ÇA NOUS CONCERNE TOUS

LA MANCHE  
LE DÉPARTEMENT



manche.fr  
f t i n

BIEN MANGER AU COLLÈGE  
ÇA NOUS CONCERNE TOUS

LA MANCHE  
LE DÉPARTEMENT



manche.fr  
f t i n

BIEN MANGER AU COLLÈGE  
ÇA NOUS CONCERNE TOUS

LA MANCHE  
LE DÉPARTEMENT



manche.fr  
f t i n

BIEN MANGER AU COLLÈGE  
ÇA NOUS CONCERNE TOUS

LA MANCHE  
LE DÉPARTEMENT



## NUMÉRIQUE ÉDUCATIF : DES OUTILS ADAPTÉS

1,25 million d'€  
en 2022

En plus de la responsabilité des systèmes d'information et la **maintenance matérielle des équipements** des collèges publics (6 000 ordinateurs, 1 100 tablettes individuelles fournies aux enseignants), le Département accompagne l'évolution des pratiques pédagogiques : classes mobiles de tablettes, imprimantes 3D, vidéoprojecteurs interactifs, robots, visualiseurs, équipements de webmedia... et d'autres nouveautés à venir !



**l-educ**  
de NORMANDIE

L'**ENT** (environnement numérique de travail) nommé l'éduc de Normandie ([l-educdenormandie.fr](http://l-educdenormandie.fr)), et dont l'accès est financé par le Département, est utilisé dans les collèges des cinq départements normands. L'ENT offre un ensemble de **services numériques** mis à disposition des élèves, des familles, des enseignants et de tous les membres de la communauté éducative afin de communiquer, échanger des contenus et travailler de manière collaborative dans un environnement sécurisé.

## CDJ : POUR VALORISER L'ENGAGEMENT CITOYEN

Le CDJ (conseil départemental des jeunes) est composé de **54 jeunes** issus des classes de 5<sup>e</sup> et de 4<sup>e</sup> des collèges publics et privés, de 4<sup>e</sup> des maisons familiales et rurales et des lycées agricoles, ou encore de jeunes âgés de 12 à 15 ans en établissements médico-sociaux.

**La toute nouvelle promotion « Thomas Pesquet » s'engage sur 2022-2024.**

Les jeunes conseillers départementaux ont été nommés au mois de novembre dernier. Ils travaillent sur des projets au sein des 4 commissions : sport et avenir, bien-vivre ensemble, culture et patrimoine, environnement et développement durable.



« Charles de Gaulle » et « Simone Veil » sont les noms que les jeunes conseillers ont choisis pour les deux premières promotions du CDJ.

## UNE IDÉE ? UN PROJET ?

**ENGAGE-TOI  
POUR FAIRE  
ENTENDRE  
TA VOIX !**



**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES JEUNES DE LA MANCHE**

POUR LES ÉLÈVES DE 5<sup>e</sup> ET 4<sup>e</sup> AU COLLÈGE, 4<sup>e</sup> EN MFR OU LYCÉE AGRICOLE, JEUNES DE 12 À 15 ANS EN IME, IEM OU ITEP  
INFOS ET INSCRIPTIONS SUR [MANCHE.FR](http://MANCHE.FR)



# SPOT50

2022-2023

## LES BONS PLANS

DU DÉPARTEMENT DE LA MANCHE

POUR LES JEUNES NÉS EN 2008 / 2009 / 2010 / 2011



LOISIRS  
SPORT  
CULTURE  
TRANSPORT



manche.fr



LA MANCHE  
LE DÉPARTEMENT

